

Garderie matin Garderie soir

Fiche d'information

Année 2025-2026

Ecole Sainte Claire 1 rue des écoles 14210 Grainville sur Odon 02.31.80.95.72 direction@ecolesainteclaire14.fr

NOM			Prénom	Clas	Classe (à la rentrée)							
Date de naissance .			Lieu									
Informations	des par	ents										
Situation des parent	s: Mari	és/pacsés Vie n	naritale Di	vorcés	Sépare	és Vei	uf(ve)					
Si séparation, précise	ez si garde d	alternée : Oui	No	on								
	Père – Tu	ıteur légal				Mère	<u> </u>					
Nom:				Nom :								
Prénom :				Prénom	:							
Profession :				Professi	on :							
Employeur :				Employe	eur :							
Téléphone domicile	:			Télépho	ne domicile	e :						
Téléphone travail :				•	ne travail :							
Téléphone portable	e :				ne portable	e :						
Mail:				Mail :								
Adresse :				Adresse	:							
NOMS -	Prénoms		Date de	naissance		Class	se (si enfant s	colarisé)				
Nourrice : Grands-parents :				=								
Important												
Médecin de famille NOM Téléphone			nt: Aut	o A l'hô	l'hospitalis pital : linique :	ation : Oui Non Oui Non	•					
Autres renseignem Les parents des enf			-		-	der la mise en	place d'un PA	<i>1.</i>				
Prestations so	ouhaitée	es										
	Non	Oui		Joi	urs de prés		T					
		Occasionnel	Forfait		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi				
Cantine												

Signature des parents



Convention de scolarisation

A remplir pour chaque enfant scolarisé dans l'établissement

Ecole Sainte Claire 1 rue des écoles 14210 Grainville sur Odon 02.31.80.95.72 direction@ecolesainteclaire14.fr

Entre : l'**OGEC – Ecole Sainte Claire**, organisme de gestion de l'école Sainte Claire, établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat, 1 rue des écoles, 14210 Grainville-sur-Odon, représenté par Mme CHATY-JORDAN

Et : les Représentants légau	x de l'enfant :								
Monsieur, Madame,									
Objet									
La présente convention a p l'école Sainte Claire. Elle déf	-			•		larisé par les p	arents au sein de		
Obligations de l'éta	ablissemer	nt							
L'école Sainte Claire s'engag	e à scolariser			en classe	de p	our l'année sco	plaire 2025/2026.		
Obligations des pa					•		·		
Les parents s'engagent à	inscrire l'enf r l'année scolai	re 2025/2026.							
lls reconnaissent avoir pris o tout mettre en œuvre afin d			f, du règl	ement intérieur e	t financier	de l'établissen	nent, y adhérer et		
Les parents reconnaissent a S'engagent à en assurer la ch de même pour la restauratio	narge financière								
Merci d'indiquer la répartiti	on des frais :								
Parents		Parents séparé	s (le jug	ement sera den	nandé cor	nme justificat	tif)		
☐ Couple	□ Paye □ Père □ Mèr		0	Répartition éq Père 50% Mère 50%	uitable	re répartition (%) (%)			
Coût financier									
Le coût de scolarisation co garderie, dont le détail figur Concernant le ve	e dans le règle	ment financier ai	nsi que l'	adhésion à l'asso	ciation des	parents d'élève	es : APEL		
Forfait de bas	se	Fort	fait solid	arité	Forfait bienfaiteur				
		(montant	de base	+ 5€/mois)	(montant de base + 10€/mois)				
				établissement,					
			e CHATY						
Date et Signatures des parei	<u>nts</u> : faire précé	der de la mentio	n manus	crite « Lu et appr	ouvé, bon	pour accord »			



Autorisation parentale

Valable pour <u>un</u> enfant et pour l'année 2025-2026

Ecole Sainte Claire 1 rue des écoles 14210 Grainville sur Odon 02.31.80.95.72 direction@ecolesainteclaire14.fr

Monsieur ou Madame
Parents de en classe de
Adresse du domicile
Mail
La facturation
Choisissent de régler leurs factures par prélèvement. Ils fournissent donc un RIB et remplissent la fiche de
Mandant de prélèvement SEPA.
Choisissent de régler leurs factures par chèque et déposeront le paiement tous les mois dans la boîte aux
lettres de l'OGEC.
Choisissent de régler en espèces et viendront donner leur règlement à la secrétaire-comptable (le jeudi).
Règlement de l'OGEC : « Aucun élève ne peut être le dépositaire ou le commissionnaire de sommes d'argent en
espèces. Aucun paiement en numéraire ne peut être effectué par l'intermédiaire des élèves. La réception des espèces
se fait uniquement par la directrice ou la secrétaire de l'école. »
Choisissent de régler la garderie (matin et/ou soir) avec des chèques CESU.
Les photographies / vidéos
Autorisent les enseignants à utiliser, dans le cadre pédagogique des photos et / ou des vidéos de leur enfant
prises au cours des activités scolaires, postées aussi sur Class Dojo et le site de l'école.
L'autorisation d'intervention en cas d'urgence
Autorisent la direction de l'établissement ou à défaut l'enseignante de leur enfant à prendre toutes mesures utiles en cas d'accident. Ils autorisent son transport par les pompiers en milieu hospitalier au cas où ils seraient
injoignables.
Vers l'hôpital de Caen.Vers un autre établissement :
Vers un autre établissement : NOM et téléphone du médecin traitant :



Autorisation parentale

Valable pour <u>un</u> enfant et pour l'année 2025-2026

Ecole Sainte Claire 1 rue des écoles 14210 Grainville sur Odon 02.31.80.95.72 direction@ecolesainteclaire14.fr

Numéros de téléphone pour vous joindre en urgence

Maison :	
<u>Père</u> : Portable	<u>Mère</u> : Portable
Travail	Travail
Nourrice : Portable	Ou fixe
<u>Grands-parents</u> : Portable	Ou fixe
Portable	Ou fixe
Autre personne : merci de préciser	
La gestion des sorties	
C'est pourquoi, nous vous demandons de remplir cette par inscrites sur ce document devait venir chercher votre enfa aucun cas, votre enfant ne sera confié à d'autres personn Autorisation de sortir seul(e) de l'établissement le Autorisation de sortir seul(e) de l'établissement le	e midi : oui non e soir : oui non
☐ Autorisation pour les personnes suivantes à venir	
NOM	Prénom
Lien avec l'enfant	
Les sorties scolaires	
sportives ou culturelles. J'autorise également décisions de soins d'hospitalisation ou d'interv médecin. N'autorisent pas mon enfant à utiliser le car.	e mode de transport pour les différentes sorties scolaires les accompagnateurs responsables à prendre toutes les rention chirurgicale en cas de nécessité constatée par un gnature des parents
Fait àle)



Mandat de prélèvement SEPA

Ecole Sainte Claire 1 rue des écoles 14210 Grainville sur Odon 02.31.80.95.72 direction@ecolesainteclaire14.fr

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ECOLE SAINTE CLAIRE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de ECOLE SAINTE CLAIRE sis à GRAINVILLE SUR ODON.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Nom Référence Adresse Code Postal Ville Pays Coordonnées de Numéro d'identifi	······································	con	npte															
	cation	iiitci	mati	Onai	uu c	Jilip	te ba	ricai	10	רטו	١٧.							
Créancier																		
Nom Identifiant ICS Adresse Code postal Ville Pays	FR8 RUE 142	INVI	5397 ECO	704 DLES	AIRE Odoi	N												
Type de paieme	nt																	
Paiement récurre	nt / ré _l	oétiti	if Pai	ieme	nt pc	nctu	ıel											
Signé à (Lieu) :												le	e :					

Signature(s)

<u>Note</u> : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Règlement intérieur

Ecole Sainte Claire 1 rue des écoles 14210 Grainville sur Odon 02.31.80.95.72 direction@ecolesainteclaire14.fr

Respect

Les enfants s'adressent aux autres avec politesse et respect.

Toute violence physique et verbale (injure, détérioration, coups, brutalité, impolitesse...) est sanctionnée immédiatement à proportion de la gravité et de la répétition de l'acte (rappel à la règle, punition, travail d'intérêt général, avertissement, exclusion temporaire, exclusion des services extrascolaires).

Lors des sorties, l'élève doit avoir une attitude correcte et suivre les consignes de sécurité données par l'adulte.

Les départs anticipés en vacances ne sont pas autorisés. Aucun travail ne sera préparé à l'avance pour l'enfant absent : il devra rattraper à son retour.

Les élèves s'engagent à respecter les horaires de l'établissement : accueil à partir de 8h30 le matin et 13h15 l'aprèsmidi. Les horaires de classe sont 8h45-12h puis 13h30-16h30. Tout élève arrivant avant 8h30 doit se rendre en garderie.

Sécurité et savoir-vivre

Les enfants qui arrivent avant 8h30 doivent se rendre OBLIGATOIREMENT à la garderie.

Les élèves se déplacent avec calme dans les couloirs, les escaliers...

Sucette et chewing-gums ne sont pas acceptés à l'école. Les goûters à l'école (en dehors des goûters pour la garderie du soir) sont interdits.

Les enfants n'apportent ni téléphones portables ni jeux vidéo. L'école ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

Une tenue correcte est exigée. Attention aux accessoires vestimentaires et scolaires ludiques qui perturbent la concentration.

Les enfants avec des cheveux longs doivent avoir les cheveux attachés. Le maquillage et le vernis à ongles ne sont pas autorisés.

Récréation

Chaque élève est responsable de ses déchets et de ses papiers : des poubelles sont mises à disposition. La cour est un espace partagé avec les autres et il faut faire attention en se déplaçant et en jouant.

Les jeux et discussions sont interdits dans les toilettes.

Les enfants n'apportent pas des jeux de la maison (cartes, jouets, ballons...). Seules les billes sont autorisées en élémentaire (du CP au CM2).

Les espaces verts et les murs doivent être respectés : les branches, les feuilles et les plantations ne doivent pas être abîmées.

Lorsque l'enseignant annonce la fin de la récréation, l'élève se range pour rejoindre sa classe.



Règlement intérieur

Ecole Sainte Claire 1 rue des écoles 14210 Grainville sur Odon 02.31.80.95.72 direction@ecolesainteclaire14.fr

Matériel

Des livres sont prêtés tout au long de l'année scolaire : ils seront couverts et rendus en bon état en fin d'année. Si ce n'est pas le cas, un dédommagement sera demandé et facturé aux familles.

L'élève s'engage à prendre soin du matériel de sa classe et de l'école en général.

Les vêtements oubliés sont gardés dans une boîte. En fin d'année, les vêtements sans marque d'identité seront donnés à des œuvres caritatives.

Cantine

Dans un souci de mieux vivre le temps de pause qu'est le déjeuner, un règlement de cantine a été établi.

- 1. Je me mets en rang lorsque l'adulte nous le demande.
- 2. Je suis poli(e) avec le personnel de cantine et utiliser les mots de politesse : « merci, s'il te plait... ».
- 3. Je respecte et j'écoute les consignes données par le personnel.
- 4. Je m'assois correctement et me tiens correctement pendant le repas.
- 5. Je ne joue pas avec la nourriture et la boisson.
- 6. Je mange dans le calme.
- 7. A la cantine, je goûte au plat. Je peux demander du supplément (quand c'est possible) mais uniquement si mon assiette est vide.

<u>Remarques</u>: Tout comportement irrespectueux sera sanctionné et la famille sera avertie. Si aucune amélioration n'est constatée, la famille sera convoquée et une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée.

Garderie / Etude

L'élève s'adresse aux adultes avec respect et politesse. L'élève doit écouter les consignes données par l'adulte.

Les élèves s'engagent à respecter les horaires de la garderie matin et soir et de l'étude : 7h30-8h30 puis 16h45-18h30.

<u>Remarques</u>: Tout comportement irrespectueux sera sanctionné et la famille sera avertie. Si aucune amélioration n'est constatée, la famille sera convoquée et une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée.

Inscription en Toute Petite Section (TPS)

La scolarité n'étant obligatoire qu'à partir des trois ans de l'enfant (petite section), un droit de réserve peut être émis par l'équipe notamment si l'enfant n'a pas encore acquis la propreté diurne (couche tolérée uniquement pour le temps de sieste).

Le chef d'établissement

Les parents

<u>L'élève</u>

Adhésion Apel 2025/2026 Rejoignez-nous!

Adhérer à l'Apel c'est adhérer au mouvement Apel dans sa globalité : Apel Nationale + Apel académique + Apel d'établissement.

L'adhésion à l'Apel sera automatiquement notifiée sur la facture de scolarité de votre enfant pour un montant de 24 €

L'adhésion au mouvement de l'Apel se compose ainsi :

- ⇒ 10,40 € à l'Apel de l'établissement

Si vous adhérez déjà à l'Apel dans un établissement privé catholique de l'académie, la part de 13.60 € (Apel nationale et Apel académique) n'est à régler qu'une seule fois. Vous ne réglerez donc que la part Apel de l'établissement. Dans ce cas, merci de remplir le **coupon A**.

L'adhésion à l'Apel est facultative. Si vous souhaitez la refuser, merci de remplir le coupon B.

L'Apel vous informe que vos coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue « Famille & Education »

L'Apel nationale, ainsi que l'Apel académique et d'établissement, et la société d'édition de « Famille et Education » sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est inscrit.

Pour en savoir plus sur les modalités de traitement de vos données dans le cadre des différents services fournis par l'Apel, vous pouvez consulter la politique de protection des données de l'Apel nationale à tout moment sur le site www.apel.fr ou vous rapprocher de votre Apel d'établissement.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité en adressant un courrier à l'Apel nationale – 277 rue Saint Jacques – 75240 PARIS Cédex 05 ou à votre Apel d'établissement.

	apel
	ASSOCIATION: DE PARRIETS D'ÉLÈVES DE L'ENGEIGNEMENT L
Classe :	
Signature	
	apel
	DE PARENTS D'ÉLÉVES DE L'EMSEDONEMENT LIBRE
Classe :	
oas adhérer à l'Apel.	
us indiquer les raisons de votre refus)	
Signature	
	Classe: Classe: Classe: Classe: Signature Classe: Das adhérer à l'Apel. us indiquer les raisons de votre refus) Signature